



COMPTE-RENDU
Comité de pilotage site Natura 2000
« Chaîne des Puys »
mardi 22 Octobre 2013 à Orcines

Présents ou représentés

Belenguier Luc	SM PNR VA
Birard Cécile	SM PNR VA
Montoloy Christine	SM PNR VA
Durand Héloïse	Chauves-souris Auvergne
Allauze Gilles	Maire de Ceyssat
Roche Claude	Puy de Dôme Nature Environnement
Gardes Roger	Maire de Saint-Genes-Champanelle et Président du SM PNR VA
Lastique André	Dôme Union
Fabisiak Mireille	Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
Morvan Jean-Marc	Maire d'Orcines
Faure Guy	Dôme Union
Pichon Christian	Président coopérative d'Orcines
Vergne Jean-Marc	Fédération départemental des chasseurs du Puy de Dôme
Favre d'Anne	CRPF Auvergne
Mesbauer Michel	ONCFS SD 63
Antoine Philippe	DDT 63
Rosenberg Guy	Frane Auvergne Environnement
Fournioux Danielle	Conseil général du Puy de Dôme
Inocencio Marie	Conseil général du Puy de Dôme
Fournier Alain	Syndicat des sylviculteurs du Puy de Dôme

Excusés

Vignal Odile	Mairie de Clermont-Ferrand
Tixeront Béatrice	Mairie de Saint-Ours les Roches
Souchon René	Président du Conseil Régional d'Auvergne

Ordre du jour

Bilan de l'animation 2012 / 2013 du site Natura 2000 « Chaîne des puys » par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

(Cf. : accès au diaporama/power-point diffusé lors du COPIL du 22/10/2013, en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/comites-de-pilotage-a2513.html>

(Cheminement depuis l'accueil du site www.puy-de-dome.gouv.fr : Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000 > La vie des sites > Chaîne des Puys (FR8301052) > comités de pilotage).

Accueil et ouverture de la réunion

M. Morvan, maire d'Orcines et président du comité de pilotage de ce site Natura 2000, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour.

M.Gardes, Président du SM PNR VA souhaite également la bienvenue à l'ensemble des participants et précise que cette réunion est l'occasion de faire ensemble le bilan des actions sur le site et d'échanger.

Un tour de table est organisé.

Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site de la Chaîne des Puys

L. Belenguier rappelle les grandes lignes de la démarche Natura 2000 ainsi que les objectifs validés sur le site. L'accent est notamment mis sur la superposition de statuts et de démarche qui peuvent constituer un frein à la compréhension par les acteurs et habitants, mais qui doit justement constituer un moyen de collaboration et de synergie pour ce territoire.

Bilan des actions 2012 et 2013

- L'une des actions phares sur le site de la Chaîne des Puys est la présence des **Gardes-nature** du Syndicat Mixte du PNR VA.

Ces derniers contribuent à diverses actions primordiales sur le site.

- surveillance et sensibilisation
- suivi terrain, notamment travaux du train à Crémaillère
- suivi des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)
- travail de localisation des îlots de forêts patrimoniales dans la chaîne des Puys

Natura 2000 participe aux financements de ces 3 postes. C. Montoloy précise que les postes de Gardes-nature sont financés en complémentarité par le Conseil général du Puy-de-Dôme, Clermont-Communauté, la Région et Natura 2000.

- Les actions en cours sur le site (2 **contrats Natura 2000** sur le Puy de Jumes et de Vichatel), ainsi que les contractualisations de **charte Natura 2000** sont présentées.

- L'action phare qui a été menée en 2013 est la mise en œuvre des **Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)** sur le site. Le Projet Agro-Environnemental rédigé par le Parc des Volcans a été validé en Février 2013 en Commission Régionale Agri-Environnementale.

Le bilan de l'animation agri-environnementale :

- 3 groupements pastoraux et 1 individuels engagés
- 251 ha engagés en gestion pastorale sur 400 ha prévus
- 56 ha pour réouverture et gestion pastorale sur 40 ha prévus
- 41 600 euros / an, soit 208 000 euros environ sur 5 ans (sur 281 800 prévus).

La rémunération de ces contrats aux agriculteurs relève à 75% de l'Europe (FEADER) et 25% de l'Etat.

Ces contractualisations ont été menées par le SM PNR VA en sa qualité d'animateur du site Natura 2000 en lien avec les exploitants (collectifs ou privés) et les propriétaires. Guy Faure insiste sur le rôle des propriétaires. En effet, sur le secteur central, la démarche a associée les représentants des propriétaires aux discussions lors d'une réunion en mairie et d'une visite de terrain.

M. Fabisiak précise que la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme est prête à accompagner le Parc des Volcans sur les questions de réouverture d'estives et d'installation (Jûmes-Coquille par exemple).

- La parole est donnée à H. Durand qui présente les résultats de l'étude réalisée en 2013 par Chauve-Souris Auvergne et financée par Natura 2000. Cette étude visait notamment les **chauves-souris d'intérêt communautaire forestières**.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- en chaîne des Puys, se rencontrent des espèces forestières généralistes (« fortes » densités de Murins à moustaches et Brandt) et une bonne diversité spécifique
- les arbres-gîtes trouvés (concernant le Murin de Brandt et l'Oreillard Roux équipés d'un émetteur et suivis) sont des arbres morts ou sénescents.

- les territoires de chasse se situent en zones de peuplements relativement matures, bien structurés et avec bois mort, notamment en proximité de clairières
- la ressource en eau pourrait être discriminante pour la présence de colonies de mise bas de femelles (besoin fort en abreuvement)
- les peuplements forestiers jeunes, et donc l'absence d'un certain cortège entomologique, peuvent constituer une explication à l'absence des espèces forestières plus spécialisées (cibles de l'étude).

M. Vergne (Fédération départemental des chasseurs du Puy de Dôme), appuyé par E. Favre d'Anne CRPF et A. Fournier (Syndicat des sylviculteurs du Puy de Dôme) s'interrogent sur l'intérêt porté à ces chauves-souris forestières et les impacts en termes de gestion forestière.

C. Birard et P. Antoine de la DDT 63 rappellent que les chauves-souris font parti des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys. 8 espèces d'intérêt communautaires ont été recensées en hibernation dans les grottes de Volvic – entité du site Natura 2000- mais qui se nourrissent et se reproduisent pour plusieurs d'entre elles en milieux forestiers. Enfin, si l'enjeu principal du site porte sur les pelouses et landes d'estives ovines, plus de 71% du site Natura 2000 est forestier et peut, potentiellement, être habitat de ces espèces d'intérêt communautaire, par ailleurs toutes protégées en France.

L'objet des études sur les Chauves-souris est de mieux comprendre leur utilisation « estivale » de la forêt et de caractériser voir localiser les zones de gîtes de reproduction de ces espèces.

En terme de gestion forestière, les résultats montrent que les Chauves-souris ne font pas de discrimination entre résineux et feuillus mais entre peuplements jeunes ou matures avec ou non présence d'une part de bois mort ou sénescents et d'autre part de points d'abreuvement. L'enjeu pour ces espèces et pour beaucoup d'autres est donc de laisser vieillir des arbres sur pied et du bois mort sur les arbres et au sol (en se prémunissant de la sécurité des promeneurs donc en excluant la proximité de lieux fréquentés), on parle d'îlots de sénescence ou de nombre d'arbres morts sur pied à l'hectare.

C. ROCHE de la FDEN demande comment assurer la préservation des arbres gîtes et si la préconisation de débardage doux ne pourrait pas être utile, tant pour les arbres-gîtes que pour l'état des chemins. Préserver les arbres-gîtes suppose de les connaître, ce qui est bien loin d'être le cas (ces études y contribuent).

La démarche Natura 2000 est basée sur le volontariat des propriétaires et exploitants, qui choisissent ou non, de s'engager dans les contrats Natura 2000 ou de signer les Chartes Natura 2000. Natura 2000 n'impose rien, il s'agit bien de gérer de façon concertée.

Des contrats Natura 2000 forestiers en Chaîne des Puys sont ainsi tout-à-fait envisageables et peuvent intégrer des techniques alternatives de débardage.

Suite à ces échanges, H. Durand présente les résultats de suivis des chiroptères des grottes de Volvic en hiver. L'attention est notamment mise sur la diminution constante des effectifs de Grand/ Petit Murin depuis 2000.

L. Belenguier poursuit la présentation par l'étude de l'Indice de Biodiversité Potentielle forestière réalisée par les gardes nature du Parc sur le site. Le constat est qu'aucun des îlots « patrimoniaux » n'est localisé dans le site. Certains sont en périphérie.

Les membres du COPIL s'accordent sur l'intérêt du travail commun entre forestiers, propriétaires et Gardes nature pour localiser et protéger certains arbres et/ou certaines espèces (loges à pics, arbres morts, ...). Une rencontre pourra être organisée en ce sens dans les prochaines semaines.

- Sur l'aspect « **extension du périmètre du site** », action inscrite au DOCOB, P. Antoine de la DDT 63 précise qu'il ne s'agit pas d'un refus de principe de l'Etat (qui a approuvé le DOCOB). Pour le moment, la priorité est de stabiliser le réseau Natura 2000 il conviendra, simplement, de trouver le bon moment ultérieurement pour organiser cette action.
- La thématique **des sentiers (suivi, entretien, programmation des travaux)** est abordée. G. Faure de Dôme Union rappelle la nécessaire maîtrise du foncier pour pouvoir agir. G. Allauze, Maire de Ceyssat fait part de la mise en place d'une association de propriétaires sur des BND et d'une autre en prévision pour pouvoir intervenir sur de la réouverture d'estives en particulier.

G. Rosenberg de la FRANE regrette que les Gardes-Nature ne soient plus assermentés pour sanctionner les pratiquants de sports motorisés qui dégradent les chemins. Les parlementaires en lien avec la Fédération des PNR de France et l'Etat sont vigilants pour réintégrer les gardes nature des PNR dans la liste du personnel assermenté, cela a été une négligence, un oubli et pas une volonté législative récente.

- Après le bilan financier de l'animation réalisée, le lien entre les différentes démarches sur le site (UNESCO, site classé, Natura 2000, CEPIV...) est mis en avant. Toutes ces démarches se retrouvent sur un certains nombres d'enjeux (pastoralisme, maîtrise de la fréquentation et entretien des sentiers, nécessité d'une présence des gardes nature et d'une animation territoriale...). Ces différentes démarches constituent autant d'atouts à saisir pour le territoire.

La question de la **simplification de la gouvernance** est posée. L'idée étant de pouvoir intégrer Natura 2000 aux autres démarches pour éviter de multiples sollicitations des acteurs.

La gouvernance du projet Patrimoine mondial dispose de plusieurs cellules thématiques et Natura 2000 pourrait en devenir l'une, à l'image du Comité de gestion du site classé. L'Etat précise que le COPIL Natura 2000 devra continuer à être affiché et identifié en tant que tel.

La simplification devra être réfléchi par les services du Conseil Général, de l'Etat et du Parc notamment.

Les **perspectives d'actions 2014** sont présentées.

- Poursuite de l'animation territoriale et suivi des actions (chartes, contrats, MAEt...)
- Restauration du chemin des chèvres
- Suivi des Habitats et des espèces
- Gestion administrative et financière du site
- Evaluations des incidences
- Recherche des espèces de bryophytes d'intérêt communautaire
- Recherche des gîtes estivaux de chauve-souris
- 90 j de gardes nature financés

Dôme Union s'inquiète de la conciliation entre tourisme de masse et protection du site et de ses patrimoines. R. Gardes précise qu'il s'agit bien là de la question clé de la Chaîne des Puys et que les instances de la gouvernance doivent pouvoir y répondre, le SMPNRVA jouant un rôle de médiateur.

JM Morvan indique en effet que l'animation et la concertation assurées depuis plusieurs années portent leurs fruits et permettent d'en arriver à ses discussions et échanges constructifs mais aussi à des montages de dossiers pour avancer concrètement dans les actions.

M. Favre d'Anne précise qu'un travail plus global (au-delà de Natura 2000) sur un schéma de desserte à l'échelle de la Chaîne des Puys serait également nécessaire afin de concilier l'ensemble des usages. Ceci est prévu dans le cadre de la révision de la charte forestière du site classé (porté par l'Etat) et dans le Plan de gestion de l'UNESCO.

Sur le bulletin Natura 2000, le COPIL s'accorde sur son intérêt et la nécessité de poursuivre une information. Par contre une simplification et une synergie avec les autres modes de communication présents sur le site (via UNESCO notamment) devrait être réfléchi afin de simplifier l'information et la compléter, notamment vis-à-vis des habitants.

M.Morvan clôture la réunion en précisant toute l'importance de maîtriser les flux touristiques pour ne pas les subir sur ce site et remercie les participants.

**POUR TOUTE INFORMATION : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Montlosier 63 970 AYDAT
Luc Belenguier / Cécile Birard _ Tel : 04 73 65 64 12 / 04 73 65 64 02 _ Mail : natura2000@parcdesvolcans.fr**